Region Reunion
www.regionreunion.com

FANM FOR

LA RÉGION RÉUNION LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ MENSTRUELLE

MOT
DE LA PRÉSIDENTE

Notre lutte contre les inégalités devant l'éducation nous conduit à nous attaquer à chaque contrainte financière qui s'érige entre un élève et le savoir. C'est à ce titre que nous proposons ce dispositif de distributeurs de protections hygiéniques gratuites, mis en place dans tous les lycées de La Réunion. Trop de jeunes filles issues de milieux défavorisés manquent l'école, faute de pouvoir bénéficier de protections hygiéniques, aujourd'hui hors de prix. Il n'est pas de l'ordre des choses d'accepter qu'une jeune fille manque l'école pour des raisons naturelles. La pauvreté ne peut être un frein à l'éducation. Et le chemin de l'école ne doit pas être plus sinueux pour une jeune femme que pour un jeune homme. Il en va d'un principe de justice sociale. Il en va d'un principe d'égalité entre les femmes et les hommes.

Huguette BELLO
Présidente de la Région Réunion

SOMMAIRE

MOT DE LA PRÉSIDENTE

1 / Pour un développement humain et solidaire

2 / L'initiative de la collectivité en faveur des distributeurs de protections hygiéniques

3 / L'avenir du dispositif

POUR UN **DÉVELOPPEMENT HUMAIN & SOLIDAIRE**

1/ POUR UN DÉVELOPPEMENT HUMAIN & SOLIDAIRE

Le nouveau projet de mandature 2021-2028 a placé la jeunesse au cœur des priorités régionales, au travers de l'axe 1 « Un développement humain et solidaire ». L'enjeu majeur pour la collectivité régionale est d'assurer par l'égalité des chances, une véritable égalité des droits et de cohésion sociale territoriale. C'est la raison pour laquelle, le projet régional a pour ambition d'accompagner les familles les plus modestes, d'agir en faveur des publics les plus fragiles et de contribuer à favoriser la persévérance scolaire dans le but de réduire le décrochage scolaire.

C'est dans ce cadre que la Commission Permanente du Conseil Régional, réunie le 24 juin 2022, a validé la mise en place du dispositif de «LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ MENSTRUELLE».

Ce dispositif régional est mis en place à compter de la rentrée scolaire 2021/2022, en faveur des élèves inscrits dans les lycées publics, privés et Maisons Familiales et Rurales (MFR), dispensant de formations initiales sous statut scolaire.

L'objectif est de permettre aux lycéennes d'avoir un accès gratuit à des protections hygiéniques au lycée et de leur faciliter l'assiduité scolaire.

Notons que plus de 60 % des élèves sont boursiers dans les sections d'enseignement professionnel. A La Réunion, un enfant sur deux appartient à une famille qui vit sous le seuil de la pauvreté.
Dans ces conditions, la collectivité régionale agit afin de favoriser l'égalité des chances et la persévérance scolaire.
Le Lycée Professionnel Isnelle Amelin est un établissement avec une majorité d'élèves féminines attirées par l'offre de formations centrées sur les métiers de soins de beauté sans exclure les secteurs de l'administration, de commerce et de transport, etc.
La collectivité est aussi consciente de l'importance de l'enseignement professionnel à La Réunion. En effet, 38 % des lycéens sont orientés vers la voie professionnelle.
Les efforts visant à élever le niveau général des élèves pour leur permettre de disposer des compétences fondamentales solides doivent être poursuivis, car ils permettront aux élèves d'élargir leurs choix de poursuite d'études au lycée.
Le poids d'une orientation subie est le premier facteur de décrochage scolaire dans une tranche d'âge de 15 à 18 ans : période où la construction du projet professionnel prend forme et les premiers pas dans la vie professionnelle se profilent.
Des efforts sont consentis par les lycées (tutorat, accompagnants pédagogiques) pour aider les élèves qui éprouvent des difficultés dans leur scolarité.

Le lycée professionnel est donc un espace de formation dont la vocation s'élargit pour faire face à des profils d'élèves variés. Cependant l'avenir professionnel des élèves dépend en partie du soutien que le système éducatif pourra lui offrir.

L'INITIATIVE DE LA COLLECTIVITÉ **EN FAVEUR DES DISTRIBUTEURS DE PROTECTIONS HYGIÉNIQUES**

2/ L'INITIATIVE DE LA COLLECTIVITÉ EN FAVEUR DES DISTRIBUTEURS DE PROTECTIONS HYGIÉNIQUES

La collectivité accorde aux établissements une subvention pour l'acquisition de distributeurs de protections hygiéniques (serviettes et tampons) composées en majorité de coton biologique et/ou matériaux naturels, ainsi que les réassortiments nécessaires pour garantir la pérennisation de cette opération.
Le budget total pour l'année 2022 s'élève à 117 700 euros. Une enveloppe budgétaire de 200 000 euros est prévue pour l'année 2023.

Pour le lancement de ce dispositif en 2022, deux enveloppes forfaitaires ont été proposées selon la catégorie d'établissement :

	Acquisition à mener	Montant de l'aide	Modalités de règlement
Établissement SANS internat	1 distributeur + kit de démarrage + réassortiments de produits	**1 600 €**	Acompte de 70 % à la notification de l'acte Solde sur présentation des pièces justificatives dés réalisation de l'opération
Établissement VEC internat	2 distributeurs + kit de démarrage + réassortiments de produits (dont 1 distributeur obligatoirement installé pour l'internat)	**2 700 €**	

Ces distributeurs sont libres d'accès et sont implantés dans des espaces réservés au public féminin au sein de l'établissement ainsi que dans l'internat des filles.

• L'implication des acteurs de l'établissement :
L'établissement est libre de mettre en place son plan de communication vis à vis des jeunes et de la communauté éducative. Les personnels infirmiers et ATTEE doivent être sensibilisés à cette démarche.
Au regard de leurs missions, les agents territoriaux rattachés à la Région Réunion, contribueront à la mise en œuvre de ce nouveau dispositif et participeront activement à l'amélioration de la qualité de vie des lycéennes.

Il en sera de même pour tous les autres personnels officiant dans les différents établissements bénéficiaires du dispositif.

• Rester à l'écoute des usagers :
Une démarche de concertation sera entreprise avec les établissements afin d'examiner et de valider tous les projets liés à la fourniture de protections alternatives durables (culottes menstruelles, coupes menstruelles, etc) portés par les établissements afin de diversifier les produits et de s'adapter aux besoins du terrain.

Afin de mesurer l'impact du dispositif et de le faire évoluer si besoin, la collectivité prévoit également la réalisation d'un bilan qualitatif et quantitatif au regard des pièces justificatives transmises par un échantillon d'établissements.

Le développement du dispositif se fera dans le respect des capacités budgétaires annuelles de la collectivité.

L'AVENIR DU DISPOSITIF

3/ L'AVENIR DU DISPOSITIF

La poursuite de ce dispositif se traduira par la mise en œuvre des actions suivantes, à compter de l'année scolaire 2023/2024 :

- **ACTION 1 :** Accompagner l'achat des recharges/réassortiments des distributeurs déjà installés au sein des établissements :

- **ACTION 2** : Accompagner les demandes de distributeurs complémentaires et/ou des projets liés à la fourniture de protections alternatives durables (culottes menstruelles, coupes menstruelles,….) qui seront proposés par les établissements.

Les montants seront déterminés au regard des dépenses prévisionnelles ainsi que les projets alternatifs, présentés par les établissements dans le respect du budget 2023, arrêté pour cette opération.